

# ACTION URGENTE

## SYRIE. NOUVELLES CRAINTES POUR DES MILITANTS À L'APPROCHE DE LEUR PROCÈS

**Trois militants politiques kurdes incarcérés depuis plus d'un an sont toujours en détention au secret. Sans qu'aucune raison n'ait été donnée, ils n'ont pas été conduits à la troisième audience de leur procès, qui devait avoir lieu le 19 octobre dernier et a par conséquent été repoussée au 6 février. Ils risquent toujours d'être victimes d'actes de torture et d'autres mauvais traitements.**

**Hassan Saleh, Marouf Mulla Ahmed et Muhammad Ahmed Mustafa** sont des membres éminents du Parti Yeketi (Parti de l'union), une formation politique kurde présente en Syrie mais qui n'a pas été officiellement autorisée par les autorités syriennes. D'après leurs avocats, ils sont actuellement incarcérés dans l'aile des prisonniers politiques de la prison d'Adhra, près de Damas, la capitale du pays. Arrêtés le 26 décembre 2009, ils sont détenus au secret depuis plus de 13 mois.

Hassan Saleh, Marouf Mulla Ahmed et Muhammad Ahmed Mustafa sont en instance de jugement devant la Cour suprême de sécurité de l'État, une juridiction d'exception qui est loin de respecter les normes internationales d'équité des procès. Les trois hommes ont été accusés de « vouloir la séparation d'une partie du territoire syrien » et d'« avoir rejoint une organisation politique ou sociale internationale », parce qu'ils auraient appelé à l'autonomie des régions kurdes de Syrie lors de la réunion de leur parti le 3 décembre 2009. Au vu de ces nouvelles informations, Amnesty International considère que ces hommes sont des prisonniers d'opinion, détenus uniquement pour avoir exercé de façon pacifique leur droit à la liberté d'expression et d'association.

Leur procès devant la Cour suprême de sécurité de l'État s'est ouvert le 6 juin. Une seconde audience a eu lieu le 20 juillet, à l'issue de laquelle leurs avocats ont affirmé que Hassan Saleh, Marouf Mulla Ahmed et Muhammad Ahmed Mustafa étaient apparus devant la Cour épuisés et fragiles. Leur absence à l'audience du 19 octobre soulève des inquiétudes concernant leur état de santé. Les trois hommes sont en mauvaise santé : Hassan Saleh et Muhammad Ahmed Mustafa ont tous deux besoin d'un traitement médical régulier pour la thyroïde et d'autres problèmes de santé, et Marouf Mulla Ahmed souffre d'une hernie discale. On ignore s'ils peuvent recevoir des soins.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES CI-APRÈS (en arabe, en anglais, en français ou dans votre propre langue) :**

- exhortez les autorités à relâcher Hassan Saleh, Marouf Mulla Ahmed et Muhammad Ahmed Mustafa immédiatement et sans condition car ce sont des prisonniers d'opinion, détenus seulement pour avoir exercé de façon pacifique leur droit à la liberté d'expression et d'association ;
- exprimez votre inquiétude quant au fait que ces trois hommes n'aient pas été emmenés à l'audience du 19 octobre et qu'ils soient maintenus en détention au secret depuis leur arrestation, le 26 décembre 2009 ;
- priez instamment les autorités de veiller à ce qu'ils soient protégés de la torture ou de toute autre forme de mauvais traitement et à ce qu'ils puissent recevoir la visite de leurs proches, consulter les avocats de leur choix et bénéficier des soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 14 MARS 2011 À :**

#### Président de la Syrie

Bashar al-Assad  
Presidential Palace  
al-Rashid Street  
Damascus, Syrie  
Fax : +963 11 332 3410

Formule d'appel : *Your Excellency, /*  
Monsieur le Président,

#### Ministre de l'Intérieur

Major Said Mohamed Samour  
Ministry of Interior  
'Abd al-Rahman Shahbandar Street  
Damascus, Syrie  
Fax : +963 11 2119729

Formule d'appel : *Your Excellency, /*  
Monsieur le Ministre,

#### **Copies à :**

Ministre des Affaires étrangères  
Walid al-Mu'allim  
Ministry of Foreign Affairs  
al-Rashid Street  
Damascus, Syrie

Fax : +963 11 214 6251  
Formule d'appel : *Your Excellency, /*  
Monsieur le Ministre,

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Syrie dans votre pays.** Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 26/10. Pour plus d'informations :

<http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE24/028/2010/fr>

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## SYRIE. NOUVELLES CRAINTES POUR DES MILITANTS À L'APPROCHE DE LEUR PROCÈS

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Hassan Saleh, Marouf Mulla Ahmed, Muhammad Ahmed Mustafa et Anwer Naso, lui aussi membre du Parti Yeketi, ont été arrêtés le 26 décembre 2009 par des agents de la Sécurité politique, un des organes syriens chargés de la sécurité nationale. Les quatre hommes ont d'abord été détenus à l'isolement pendant neuf jours par des agents de la Sécurité politique à Al Hasaka, dans le nord-est de la Syrie, et ils ont été interrogés avant d'être transférés le 4 janvier 2010 à la section d'Al Fayhaa de la Sécurité politique, située à Damas. Anwer Naso, qui aurait été agressé et frappé sur la plante des pieds en détention, a été relâché sans inculpation le 22 avril. Les trois autres hommes ont cependant été maintenus en détention au secret avant d'être transférés à une date inconnue dans le quartier des prisonniers politiques de la prison d'Adhra (connue sous le nom de prison centrale de Damas).

Les Kurdes, qui représentent quelque 10 % de la population syrienne et vivent principalement dans le nord-est du pays, sont victimes de discrimination fondée sur leur identité ; il existe notamment des restrictions concernant l'utilisation de leur langue et de leur culture. De fait, des dizaines de milliers de Kurdes syriens sont apatrides, ce qui restreint encore davantage leur accès aux droits sociaux et économiques.

Les accusés comparissant devant la Cour suprême de sécurité de l'État voient leurs droits fondamentaux à la défense systématiquement bafoués. Ils n'ont pas le droit de faire appel et ne peuvent que rarement s'entretenir avec leurs avocats. En outre, la Cour accepte à titre de preuves les « aveux » soupçonnés d'être obtenus sous la torture, et les allégations de torture ou d'autres formes de mauvais traitements émises par les personnes inculpées ne font presque jamais l'objet d'enquêtes. Amnesty International a recommandé que la Cour suprême de sécurité de l'État fasse l'objet d'un réexamen, ce qui pourrait mener à une réforme fondamentale ou à la suppression de cette juridiction.

Le recours à la torture et à d'autres mauvais traitements est répandu dans les centres de détention et d'interrogatoire, les prisons et les postes de policiers syriens. Depuis début 2010, sept personnes seraient mortes des suites probables de sévices subis en détention. À la connaissance d'Amnesty International, les autorités n'ont pris aucune mesure pour enquêter sur ces allégations.

Action complémentaire sur l'AU 26/10, MDE 24/003/2011, 3 février 2011

